

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1763**11 décembre 2002****SOMMAIRE**

Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg	84580	Laodicia S.A., Luxembourg	84586
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg	84580	Linea Holding S.A., Luxembourg	84582
Anegada S.A., Luxembourg	84599	Linea Holding S.A., Luxembourg	84582
Asinvest S.A.H., Luxembourg	84579	Linea Holding S.A., Luxembourg	84582
Asinvest S.A.H., Luxembourg	84579	Linea Holding S.A., Luxembourg	84583
BSI Art Collection S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	84618	Linea Holding S.A., Luxembourg	84583
BSI Art Collection S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	84619	Linea Holding S.A., Luxembourg	84583
CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84584	Linea Holding S.A., Luxembourg	84583
CMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84584	Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senninger- berg	84605
Conimm S.A., Luxembourg	84616	Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senninger- berg	84607
CustomerCareCenter S.A., Bereldange	84619	MK2 Participations S.A., Luxembourg	84612
Daisy Communication Soparfi S.A., Luxembourg .	84616	MK2 Participations S.A., Luxembourg	84612
Dodol S.A., Luxembourg	84588	Monterey Services S.A., Luxembourg	84584
Dosinvest, S.à r.l., Luxembourg	84604	Partimco Invest Holding S.A., Luxembourg	84615
Fortinvestlux S.A., Luxembourg	84585	Post Office Holding S.A., Luxembourg	84604
Fortinvestlux S.A., Luxembourg	84585	Priorinvest S.A., Luxembourg	84617
Frarlum S.A., Luxembourg	84585	Priorinvest S.A., Luxembourg	84617
Germany Telecommunications 2, S.à r.l., Luxem- bourg	84581	Rendite Lux I S.A., Luxembourg	84587
Germany Telecommunications 2, S.à r.l., Luxem- bourg	84581	Rendite Lux S.A., Luxembourg	84588
Germany Telecommunications 2, S.à r.l., Luxem- bourg	84581	Riverside Luxembourg S.A., Luxembourg	84578
Goldman Sachs Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	84617	Riverside Luxembourg S.A., Luxembourg	84578
Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	84581	Riverside Luxembourg S.A., Luxembourg	84614
Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	84581	S.C.I. Knamalux, Esch-sur-Alzette	84615
Groupement d'intérêt économique pour la réali- sation d'actifs immobiliers du groupe ARBED, Luxembourg	84604	Saloma Holding S.A., Luxembourg	84623
Hebato Holding S.A., Luxembourg	84580	Sirtica S.A.	84582
Hebato Holding S.A., Luxembourg	84580	Socego Investments Holding S.A., Luxembourg . .	84586
Immo Dek S.A., Steinfort	84588	Socego Investments Holding S.A., Luxembourg . .	84586
International Car Business Participations S.A., Luxembourg	84587	T & B Productions, S.à r.l., Steinfort	84624
International Car Business Participations S.A., Luxembourg	84587	TK Aluminum - Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	84607
Intertrust Dom S.A., Luxembourg	84582	TK Aluminum - Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	84608
Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	84578	TK Aluminum - Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	84611
Jomed Benelux S.A., Luxembourg	84588	Universal Management Services, S.à r.l., Luxem- bourg	84613
L.C.L. S.A., Life Consulting Luxembourg, Becke- rich	84620	W.S.A., S.à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Dudelange	84587
L.C.L. S.A., Life Consulting Luxembourg, Becke- rich	84623	Wagon Group, S.à r.l., Luxembourg	84588
		Welcome to Orange County Holding S.A., Luxem- bourg	84589
		Yorkshire Luxembourg S.A., Strassen	84611
		Yorkshire Services Luxembourg S.A., Strassen . .	84579

RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.849.

—
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2000 recorded in Luxembourg, on November 15 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on November 20, 2002.

For the purpose of publication in Mémorial , Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on November 19, 2002.

For RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme
H. de Graaf
Director

(84415/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.849.

—
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001, recorded in Luxembourg, on November 15, 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 20, 2002.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 19 Novembre 2002.

For RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
H. de Graaf
Director

(84416/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.849.

—
A la suite de l'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2002, le siège social est transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour RIVERSIDE LUXEMBOURG S.A.
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84417/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.800.

—
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2002 a révoqué Monsieur Michal Wittmann de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat et a nommé, en son remplacement, Monsieur Bas Schreuders, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 15 octobre 2002.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
B. Schreuders
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84436/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

ASINVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.427.

The balance sheet and profit and loss account as at June 30, 2002, recorded in Luxembourg on November 5, 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 20, 2002.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on November 19, 2002.

For ASINVEST S.A.

Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Director

(84420/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

ASINVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.427.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, 14, rue Aldringen, L-2228 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2003.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour ASINVEST S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84421/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

YORKSHIRE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8040 Strassen, 3, rue le Relais.

R. C. Luxembourg B 49.991.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 14 novembre 2002 que:

- l'assemblée générale a accepté les démissions respectives de Monsieur Stevan Fowler, de Monsieur Frank Holt et de Monsieur Michael Greenhalgh de leur fonction d'administrateur de la société et leur a accordé décharge pour l'exercice de leur mandat;

- l'assemblée générale a décidé de nommer Madame Cathy Baxandall, Monsieur Andrew Dick et Monsieur Stephen Ibbetson comme nouveaux administrateurs de la société;

- dorénavant, sont administrateurs de la société:

Madame Cathy Baxandall, Bordley, Easby Drive, Ilkley, West Yorkshire, LS29 9BE, Royaume-Uni;

Monsieur Andrew Dick, Hamilton House, Waverley Edge, off Leamington Road, Nr Bubbenthal, CV8 2LW, Royaume-Uni;

Monsieur Stephen Ibbetson, The Rowans, Barff Lane, Brayton, Selby, North Yorkshire YO8 9ET, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84460/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

HEBATO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.439.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(84424/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

HEBATO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.439.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 octobre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Peter Bun, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Elle a ensuite transféré le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour HEBATO HOLDING S.A.

P. Bun

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84425/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

Le bilan au et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour AMHURST CORPORATION

Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(84430/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue exceptionnellement le 17 octobre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Judith Petitjean. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Cette même Assemblée a ensuite ratifié la décision du Conseil d'administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour AMHURST CORPORATION

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84431/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.546.

—
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2000 recorded in Luxembourg, on November 15, 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 20, 2002.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on November 19, 2002.

For GRID LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

J. Lorang

Director

(84426/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.546.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2002 a décidé le transfert du siège social de la société du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour GRID LUXEMBOURG S.A.

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84427/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(84439/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(84440/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.090.

—
Le bilan au 22 août 2002 (date de la liquidation), enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(84441/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.106.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2002 a révoqué Monsieur Michal Wittmann de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat et a nommé, en son remplacement, Monsieur Bas Schreuders, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 15 octobre 2002.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour INTERTRUST DOM S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84437/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

SIRTICA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.194.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 février 2000 entre:
Société domiciliée: SIRTICA S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg
B 74.194

et

Domiciliaire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au 13 novembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84446/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(84474/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(84475/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(84476/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(84477/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.844.

Convention de domiciliation

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 4 novembre 2002 entre la société anonyme LINEA HOLDING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon, et la société RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES / RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84479/699/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.844.

Décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 4 novembre 2002 que RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg et RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, ont été élues à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2003 en remplacement de Mesdames M. J. Renders, M. P. van Waelem et Monsieur H. Huberty démissionnaires, à qui décharge a été donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Il résulte également de ladite assemblée générale annuelle des actionnaires que la COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social à Luxembourg a été réélue à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2003.

Il résulte également de ladite assemblée générale annuelle des actionnaires que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat de son ancienne adresse au 287/289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES / RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84480/699/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- USD.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.804.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signature / Signature

(84432/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

CMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- USD.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.804.

Sur décision de l'Associé unique en date du 19 septembre 2002, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 17 juin 2002, en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Puis l'Associé unique a révoqué avec effet immédiat Monsieur Alan Wright, gérant, et n'a pas procédé à son remplacement.

L'Associé unique a également décidé de transférer le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour CMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84433/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.100.

Suite à la démission de Madame Elisa Amedeo en date du 25 octobre 2002, le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Peter Bun, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Hans de Graaf, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Benoît Frin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Serge Hirsch, directeur administratif et comptable, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Koen van Baren, directeur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Juliette Lorang, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84534/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.370.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001 recorded in Luxembourg, on November 15, 2002, vol. 576, fol. 71, case 2, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 20, 2002.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on November 19, 2002.

For FORTINVESTLUX S.A.

Société Anonyme

C. Speeke

Director

(84428/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.370.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 9 octobre 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Michel, Edmond, Joseph Baise, chairman, c/o FORTIS S.A. (IWA 0A), rue Royale, 20, B-1000 Brussels,

Monsieur Koen van Baren, directeur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Harry Leijssen, Manager, c/o FORTIS NV, Archimedeslaan, 6, BA Utrecht,

Monsieur Jean-Paul Quoilin, administrateur, c/o FORTIS S.A. (1WA 0A), rue Royale, 20, B-1000 Brussels.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg, L-1014, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

For FORTINVESTLUX S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84429/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

FRARLUIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.549.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Roberto Verga, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

FRARLUIM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84606/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.904.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(84442/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano, de Maître Valeria Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH 6901 Lugno et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONDIA & ASSOCIATI S.A., ayant son siège social Alle Corti, CP 3 à CH-6873 Corteglia. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(84443/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

LAODICIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.403.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg
le 18 juin 2002 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, des sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N° 1 6AA, a été nommée, en remplacement du commissaire aux comptes dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg
en date du 18 juin 2002 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour LAODICIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84491/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

INTERNATIONAL CAR BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.350.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(84444/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

INTERNATIONAL CAR BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 25.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2002

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Valle à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme, Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84445/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

W.S.A., S.à r.l., AGENCE DE GESTION DE DEPOTS - WAREHOUSES SERVICE AGENCY,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 16.461.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 septembre 2002

Madame Martine Schommer, Directeur des Affaires Politiques, Conseiller de Légation 1^{ère} Classe, est appelée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Wolzfeld, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84447/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

RENDITE LUX I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 82.189.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENDITE LUX I S.A.

Signature

(84452/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

DODOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 88.345.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 12 novembre 2002

En date du 12 novembre 2002, le conseil d'administration de la société DODOL S.A. a nommé Madame Thérèse Brasseur, domicilié L-5762 Hassel, 3, rue des Champs comme fondée de pouvoirs de la société. Son mandat a une durée d'un an et est révocable ad-nutum.

La lettre d'acceptation de mandat est annexée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84449/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

JOMED BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.347.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

(84450/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

RENDITE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

RENDITE LUX S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(84453/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

WAGON GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 75.430.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 2 octobre 2002 que le siège social de la société a été transféré au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 5. – Reçu 12euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84456/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

IMMO DEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8402 Steinfort, 23, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 43.948.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(84472/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

WELCOME TO ORANGE COUNTY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg- Eich, who shall remain depositary of the present deed.

There has appeared the following:

1) The company DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),

here represented by Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing in Arlon,

by virtue of a proxy given in Monaco, on 10th September, 2002,

2) The Company LEGNOR TRADING S.A., incorporate under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),

hereby represented by Ms. Laurence Jacques, «licenciée en droit», residing in Arlon,

by virtue of a proxy given in Monaco, on 10th September, 2002,

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves, a holding company according to the Articles of Incorporation on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Form, Name**

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a holding company limited by shares (société anonyme holding) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of WELCOME TO ORANGE COUNTY HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

The Company may establish by simple decision of the Board of Directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object

The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the General Meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital - Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at forty thousand Euros (40,000.- EUR) divided into four thousand (4,000) redeemable shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The authorised capital is fixed at two millions Euros (2,000,000.- EUR), represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Furthermore and in accordance with article 6 of the present Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part of all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Board of Directors is also authorised, in accordance with article 6 of the present Articles of Incorporation to

- issue in one or several times and through the authorised capital bonds which shall be convertible in shares for a maximum amount of one million Euros (1,000,000.- EUR);

- fix the time and place of the issuance or of the successive issuances of these convertible bonds, the nominal value, the rate of interest, the issue price, the convertible rate and all other terms and conditions of the convertible bond to issue.

The Company may redeem of its own shares to the extent allowed by law in particular in accordance with the conditions and terms fixed by article 49-(8) of the law of 10th August 1915 governing commercial companies as amended.

The Shareholder who wishes all or part of his shares to be redeemed («the Selling Shareholder») shall give notice in writing («the Redemption Notice») to the Board of Directors and shall mention in the Redemption Notice the number of shares that he wishes to be redeemed («the Offered Shares»). The Board of Directors shall decide at his discretion, thirty (30) days after the date of receipt of such Redemption Notice, whether the Company shall redeem the Offered Shares by giving notice to the Selling Shareholder of its decision («the Acceptance Notice») and, if so, for the price set by the Board of Directors («the Redemption Price»).

The Selling Shareholder shall, within fifteen (15) days after receipt of the Acceptance Notice, give notice to the Board of Directors of his intention to sell the Offered Shares at the Redemption Price. If the Selling Shareholder decides to sell the Offered Shares, he shall give notice of his acceptance in writing to the Company, at its registered office, together with a written confirmation on such acceptance, the Offered Shares certificate(s), if such certificates have been issued in order to establish the property of the Redeemed Shares, duly endorsed for their transfer to the Company.

The redemption shall be deemed to be realised on the date of receipt of the written confirmation of the redemption by the Company (the «Redemption Date»). All rights and obligations attached to the Offered Shares redeemed by the Company are suspended as long as the Company owns the redeemed shares. The Company shall pay to the Selling Shareholder the Redemption Price for the Offered Shares within thirty (30) days after the Redemption Date.

The value of the redeemed shares may, at its own discretion of the Board of Directors, be determined by an independent valuation.

Art. 6. Form of the Shares

The shares may be either in registered or in bearer form.

Each shareholder has a preemptive right with respect to any transfer of all or part of the shares owned by the other shareholders or by the Company. In the event that a shareholder or the Company (a «Selling Shareholder») receives a bona fide offer to purchase or otherwise transfer all or certain of his' shares (the «Offered Shares») which he wishes to accept, the Selling Shareholder shall give notice in writing (the «Sale Proposal Notice») to each shareholder and to the Board of Directors of the Company, together with a copy of such bona fide offer, and shall offer (the «Sale Proposal») to sell the Offered Shares to the other shareholders (collectively, the «Offerees») on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer.

The Sale Proposal Notice shall indicate:

- (i) the name and address (or registered office) of the third party making the bona fide offer;
- (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such third party;
- (iii) the number of shares for which the transfer is contemplated;
- (iv) the direct or indirect financial relations (or other) between the Selling Shareholder and the third party making the bona fide offer;
- (v) the offered price in Euros by the third party making the bona fide offer;
- (vi) the other terms of the bona fide offer, including the description of all agreements that the third party or the shareholder or an affiliate of the third party or shareholder contemplates to enter into with a shareholder or an affiliate;
- (vii) a copy of the bona fide offer duly signed by the third party making such bona fide offer.

The Offered Shares shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

(A) The Selling Shareholder shall offer to the other shareholders, and such other shareholders may elect to purchase all or any portion of the Offered Shares by giving an Acceptance Notice thereof to the Selling Shareholder and the Company within ten (10) Business Days after receipt of the Sale Proposal Notice. All shareholders exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Shares equal to the number of Offered Shares multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of shares held by such shareholder, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of shares held by all shareholders, who have exercised their purchase rights (the resulting number of shares to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down).

(B) If the application of the formula above results in one or more Offered Shares not being purchased by the shareholders, then the shareholders willing to purchase additional shares may elect to purchase the remaining Offered Shares by giving notice thereof to the Selling Shareholder and the Company within ten (10) Business Days after receipt of a notice from the Selling Shareholder to the effect that the shareholders did not purchase all the Offered Shares. In the event that more than one shareholder exercise their purchase rights, each shareholder which has exercised his purchase right shall be entitled to purchase up to the number of Offered Shares equal to the number of remaining Offered Shares multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of shares held by such shareholder and (y) for a denominator, the aggregate number of shares held by all shareholders who have exercised their purchase rights (the resulting number of shares to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down).

If the application of the formulas provided above results in one or more Offered Shares not being purchased by the shareholders after exercise of their purchase rights, then such remaining Offered Shares may be offered for sale by the Selling Shareholder to the third party pursuant to the bona fide offer.

The acceptance notice (the «Acceptance Notice») required to be given by any purchasing Offeree (the «Purchaser») shall specify the number of Offered Shares for which the accepting Offeree accepts the Sale Proposal and contain the unconditional and irrevocable obligation of the accepting Offeree to acquire such number of Offered Shares on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer; and a date for the closing of the purchase which shall not be more than thirty (30) days after the date of the giving of such Acceptance Notice;

In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Shares, the Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Shares in cash, thirty (30) days after the date of giving of the Acceptance Notice provided that in each such case written notice of such proposed sale shall have been given by the Selling Shareholder to the Company and all other shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed sale (which notice shall indicate the identity of the accepting Offerees and the number of shares to be purchased by each of them).

In the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire all of the Offered Shares pursuant to the Sale Proposal or (b) the accepting Offerees shall fail to timely purchase all of the Offered Shares within the period specified above (the «Termination Date»), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell the Offered Shares pursuant to, the bona fide offer; provided that in each such case:

(i) the transfer of the Offered Shares pursuant to the bona fide offer shall take place within thirty (30) days after the Termination Date;

(ii) the consideration described in the bona fide offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the bona fide offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the bona fide offer would constitute a new offer which would be subject to the preemptive right); and

(iii) written notice of such proposed transfer shall have been given by the Selling Shareholder to the Company and all other shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed Transfer.

For avoidance of doubt, the provisions of this article relating to the exercise of preemptive right shall apply to any transfer by reason of the shareholder's death and to any securities which incorporate a right to acquire shares of the Company such as warrants or convertible bonds.

Chapter III.- Board of directors - Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members who need not to be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors may choose from among its members a Chairman. It may as well appoint a secretary, who need not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the General Meeting or the Board of Directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Board of Directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other way of computerised telecommunication of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other way of computerised telecommunication another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the chairman has a casting vote.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the General Meeting of shareholders are within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be represented toward third parties by the sole signature of any one Director or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not to be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the General Meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting

The Annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the Meeting on the third Friday of June of each year, at 15.00 p.m. and for the first time in the year 2003.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the Annual General Meeting, may be held abroad, if the judgement of the Board of Directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote

Shareholders' Meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the General Meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year - Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December of the year 2002.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the Annual General Meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the General Meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either in anticipation or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The company DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two thousand shares	2,000
2) The company LEGNOR TRADING S.A., prenamed, two thousand shares	2,000
Total of shares: four thousand shares	<u>4,000</u>

The capital of 40,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,600.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as aforesaid, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at four (4) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:
 - a) Mr Christian Fredrik Mathias Aronsen, director of companies, residing at 4371 Carrer de les Animes, Apdo 281, 07100 Soller, Balears, Spain
 - b) Mr John Andrew Schoolcraft, director of companies, residing at Francisco Vidal Sureda 50, 3-3-1, 07015 Palma,
 - c) Mr Jakob Erik Wästberg, director of companies, residing at Sveavägen 132, 11350 Stockholm,
 - d) Mr Claes Peter Joakim Hedvall, director of companies, residing at Hauchsvej 16, 1, 1825 Fredericksberg c, Denmark,

The directors will hold office until the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2007.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2007:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., having its registered office at L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. The registered office is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

Whereover the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg, on the day set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trente octobre,

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 10 septembre 2002.

2) La société LEGNOR TRADING S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Laurence Jacques, licenciée en droit, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 10 septembre 2002,

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination WELCOME TO ORANGE COUNTY HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la société est fixé à quarante mille Euros (40.000,- EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions rachetables d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) qui sera représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre et dans le respect des dispositions de l'article 6 des présents statuts, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le conseil d'Administration est également autorisé, à et mandaté, dans le respect des dispositions de l'article 6 des présents statuts pour

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de un million d'Euros (1.000.000,- EUR);

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et notamment dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915; telle que modifiée.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées (l'actionnaire vendeur) doit en faire une demande par écrit (la demande de rachat) à l'adresse du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir racheter (les actions offertes). Le conseil décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la demande de rachat, si la société rachète les actions offertes au rachat en avisant l'actionnaire requérant de sa décision (la notification d'acceptation) et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe (le prix de rachat).

L'actionnaire requérant est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la réponse de la société à sa demande de rachat d'aviser le conseil d'administration s'il désire procéder au rachat au prix fixé par le conseil d'administration. Si l'actionnaire décide de procéder au rachat, il doit remettre à la société à son siège social, ensemble avec une confirmation écrite de procéder au rachat, le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des actions devant être rachetées, dûment endossés en vue de leur cession à la société.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la société a reçu la confirmation de rachat (la date de rachat). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la société sont suspendus aussi longtemps que la société détient ces actions. La société doit payer à l'actionnaire le prix de rachat des actions offertes au rachat dans les trente (30) jours qui suivent la date de rachat.

La valeur des actions présentées au rachat peut, selon une procédure souveraine du conseil d'administration être déterminée par évaluation indépendante.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption relatif à tout transfert de tout ou partie des actions détenues par les autres actionnaires ou par la société.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ou la société («l'Actionnaire Cédant») reçoit une offre d'acquisition ou une offre quelconque de transfert faite de bonne foi («l'Offre Initiale») par un tiers («le Tiers Offrant») de ses actions («les Actions») et qu'il souhaite accepter cette offre, l'Actionnaire Cédant sera tenu de le notifier par écrit («la Notification du Transfert») à chacun des actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration en y annexant une copie de l'Offre initiale. Il sera tenu d'offrir aux autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») la vente («Offre de Vente») des Actions selon les mêmes termes et conditions que ceux contenus dans l'Offre Initiale.

L'Offre de Vente indiquera:

- (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du Tiers Offrant;
- (ii) l'identification de la (des) personne(s) contrôlant directement ou indirectement le Tiers Offrant;
- (iii) le nombre d'actions dont le transfert est envisagé;
- (iv) les relations directes ou indirectes, financières ou autres, qu'entretiennent l'Actionnaire Cédant et le Tiers Offrant;
- (v) le prix offert en Euros par le Tiers Offrant;
- (vi) les autres termes de l'Offre Initiale, en ce compris la description de tous les contrats que le Tiers ou l'Actionnaire Cédant ou une personne liée à ce Tiers ou à cet Actionnaire Cédant ont l'intention de conclure avec un actionnaire ou une personne liée;
- (vii) une copie de l'Offre Initiale dûment signée par le Tiers Offrant;

L'Actionnaire Cédant devra offrir les Actions aux Autres Actionnaires selon la procédure suivante:

(A) L'Actionnaire Cédant offrira aux Autres Actionnaires la vente de tout ou partie des Actions. Les autres actionnaires pourront marquer leur accord d'acheter tout ou partie des Actions en notifiant leur acceptation par écrit à l'Actionnaire Cédant et au conseil d'administration dans les 10 (dix) jours ouvrables à dater de la réception de la notification écrite de l'Offre de vente. Tous les actionnaires exerçant leurs droits de préemption seront, dans l'ensemble, autorisés à acheter un nombre maximal d'Actions équivalent au nombre total des Actions cédées multiplié par une fraction ayant

(x) comme numérateur, soit le nombre d'actions détenues par l'actionnaire exerçant ce droit de préemption et (y) comme dénominateur, soit le nombre total d'actions détenues par tous les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption (le résultat de ce calcul sera arrondi au nombre supérieur le plus proche, étant entendu que la fraction égale à 1/2 sera arrondie à l'unité inférieure).

(B) S'il résulte de l'application de la procédure décrite à l'alinéa précédent qu'une ou plusieurs des Actions n'ont pas été achetées par les actionnaires, les actionnaires souhaitant acheter des Actions supplémentaires seront tenus de notifier par écrit leur intention d'acheter les Actions restantes à l'Actionnaire Cédant et au Conseil d'administration dans les 10 (dix) jours ouvrables de la réception de la notification faite par l'Actionnaire Cédant que toutes les Actions n'ont pas été achetées par les actionnaires. Dans l'hypothèse où plus d'un actionnaire exerce son droit de préemption, chaque actionnaire ayant précédemment exercé son droit de préemption sera autorisé à acheter un nombre maximal d'Actions équivalent au nombre total des Actions restantes cédées multiplié par une fraction ayant (x) comme numérateur, soit le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire exerçant ce droit de préemption en vertu du présent paragraphe et (y) comme dénominateur, soit le nombre total d'actions détenues par tous les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption en vertu du présent paragraphe (le résultat de ce calcul sera arrondi au nombre supérieur le plus proche, étant entendu que la fraction égale à 1/2 sera arrondie à l'unité inférieure).

Si l'application des procédures décrites ci-dessus a pour résultat qu'une ou plusieurs Actions n'ont pas été achetées par les actionnaires après l'exercice de leur droit de préemption, dès lors les Actions restantes seront offertes par l'Actionnaire Cédant au Tiers Offrant conformément à l'Offre initiale faite de bonne foi.

Chaque acheteur (l'«Acheteur») notifiera son acceptation par écrit (la «Notification»). La Notification spécifiera le nombre d'Actions cédées pour lesquelles l'Acheteur accepte l'Offre de Vente, contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable pour l'Acheteur d'acquiescer lesdites Actions selon les mêmes termes et conditions que ceux contenus dans l'Offre Initiale de bonne foi, ainsi qu'une date ultime pour la conclusion de la vente qui ne pourra être fixée à plus de trente (30) jours à dater de l'envoi de l'acceptation écrite.

Dans l'hypothèse où certains des Autres Actionnaires acceptent valablement d'acheter toutes les Actions, l'Actionnaire Cédant vendra ses Actions aux Acheteurs et les Acheteurs en paieront le prix d'achat en numéraire, trente (30) jours après la date d'envoi de l'acceptation écrite. Il est entendu que dans une telle hypothèse, la notification écrite de l'Offre de Vente devra avoir été faite par l'Actionnaire Cédant à la société et à tous les Autres Actionnaires au plus tard quinze (15) jours avant la date proposée pour la conclusion de la vente. La notification indiquera l'identité des Acheteurs et le nombre d'Actions que chacun d'eux achètera.

Dans l'hypothèse où (a) les Acheteurs n'accepteraient pas valablement l'acquisition de toutes les Actions conformément à l'Offre de Vente ou (b) les Acheteurs n'achèteraient pas toutes les Actions dans le délai tel que prévu à l'alinéa précédent (le «Délai de Conclusion» de la vente), l'Actionnaire Cédant aura le droit d'accepter et de vendre les Actions conformément à l'offre initiale, étant entendu que dans pareil cas :

(i) la cession des Actions en conformité à l'Offre Initiale aura lieu dans les 30 (trente) jours à dater du Délai de Conclusion;

(ii) le prix d'acquisition décrit dans l'Offre Initiale ne sera modifié de quelque manière que ce soit et aucun autre terme ou condition tels que prévus dans l'Offre Initiale ne feront l'objet d'une modification substantielle (il est entendu que tout changement ou modification des termes de l'Offre Initiale constituera une nouvelle offre qui sera sujette à l'exercice du droit de préemption) et;

(iii) Cette proposition de cession devra faire l'objet d'une notification écrite par l'Actionnaire Cédant au plus tard quinze (15) jours avant la date envisagée pour la conclusion de la cession (une copie du contrat d'adhésion tel qu'exécuté par le nouveau cessionnaire sera annexée à cette notification dont la société recevra un original).

Toutes les dispositions relatives à l'exercice du droit de préemption s'appliqueront à tout transfert, quel qu'il soit, pour cause de décès d'un actionnaire ainsi qu'à tout instrument qui conférerait un droit d'acquiescer des actions de la société tels que les warrants ou obligations convertibles.

Titre III.- Conseil d'Administration - Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de

cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, eu par télécopieur ou par tout autre moyen de télécommunication informatique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, est par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de voix, la voix du président est prépondérante.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera représentée par la signature individuelle d'un administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions légales.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre, sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2002.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Payement

1) La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, deux mille actions	2.000
2) La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, deux mille actions	2.000
Total des actions: quatre mille actions	4.000

Le prédit capital de quarante mille Euros (40.000,- EUR) a été libéré entièrement par des versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont nommés administrateurs:

a) Mr Christian Fredrik Mathias Aronsen, administrateur de sociétés, demeurant à 4371 Carrer de les Animes, Apdo 281, 07 100 Soller, Baléares,

b) Mr John Andrew Schoolcraft, administrateur de sociétés, demeurant à Francisco Vidal Sureda 50, 3-3-1, 07015 Palma,

c) Mr Jakob Erik Wästberg, administrateur de sociétés, demeurant à Sveavägen 132, 11350 Stockholm,

d) Mr Claes Peter Joakim Hedvall, administrateur de sociétés, demeurant à Hauchsvej 16, 1, 1825 Fredericksberg c, Danemark,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2007.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2007:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Le siège social est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: S. Mathot, L. Jacques, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 136S, fol. 88, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 novembre 2002.

P. Decker.

(84381/206/649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

ANEGADA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the ninth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Ronald Chamielec, prenamed and Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ANEGADA S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Ronald Chamielec, prénommé et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANEGADA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents Euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 80, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 2002.

G. Lecuit.

(84378/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

DOSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 64.052.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 493 du 3 juillet 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOSINVEST, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(84385/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

POST OFFICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

POST OFFICE HOLDING S.A.

Signatures

(84396/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE POUR LA REALISATION D'ACTIFS IMMOBILIERS DU GROUPE ARBED.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg C 8.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2002

ad5) L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Alphonse Kugeler, commissaire. L'assemblée générale, à l'unanimité nomme Monsieur Paul Perdang, demeurant à B-6700 Arlon, nouveau commissaire de la société. Monsieur Paul Perdang est nommé pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2008 statuant sur l'exercice social 2007.

Pour extrait conforme

R. Dockendorf

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(84462/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

**MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A.).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.825.

In the year two thousand and two, on the fifth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A., a société anonyme, established at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, R. C. Luxembourg section B number 81.825, incorporated under the denomination of INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A. by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, on the 27th of April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1030 of the 19th November 2001, p. 49406.

The Articles of Incorporation have been amended by one deed of the undersigned notary dated April 12th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1006 of July 2nd, 2002, p. 48250.

The meeting begins at 10.00 a.m. and is presided by Mr Massimiliano Paoleschi, manager, with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, acting on behalf of FERRERO INTERNATIONAL S.A.

The Chairman appoints as secretary Mr Salvatore Tosiani, assistant manager, with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, acting on behalf of FERRERO B.V.

The Chairman and the secretary appoint Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as scrutineer.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the name of the company from MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A. to MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.;

2) Amendment of article 1 of the articles of association;

3) Sundry items.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

III. That the whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides that the name of the Company is MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.

Second resolution

Pursuant to the above amendment, Article 1 of the Articles of Incorporation, reads henceforth as follows:

«**Art. 1. Company name and legal seat.** There exists a Corporation (société anonyme) under the name of MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.

The registered office is established at Senningerberg.

It may be transferred by simple resolution of the Board of Directors to any other place in the municipality or by resolution of the extraordinary shareholders meeting to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at 10.30 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A., une société anonyme établie à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, R. C. Luxembourg section B numéro 81.825, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A., suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 19 novembre 2001, p. 49406.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 2 juillet 2002, p. 48250.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Massimiliano Paoleschi, «manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, agissant pour compte de FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant-manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, agissant pour compte de FERRERO B.V.

Monsieur le Président et le secrétaire désignent comme scrutateur, Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société de MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A. en MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.;

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence; ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

III. - Que le capital social intégral est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés déclarent avoir été auparavant dûment informés et pris connaissance de l'ordre du jour, de sorte que des convocations préalables n'étaient pas requises.

IV.- Que la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide que la dénomination sociale de la Société est MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.

Deuxième résolution

Suite à la modification ci-dessus, l'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination et Siège social.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A.

Le siège social est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu à l'intérieur de la municipalité par simple résolution du Conseil d'Administration, soit dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Paoleschi, S. Tosiani, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84562/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL MOTOR PARTS S.A.,
puis MAGIC PRODUCTION GROUP BY FERRERO (M.P.G. BY FERRERO) S.A.)
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.825.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1395 du 5 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84563/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.906.

In the year two thousand and two, on the thirtieth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TK ALUMINUM SUBCO LTD., a company with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, PO Box HM666, Hamilton, HM11 Bermuda,

here represented by Mr Gilles Jacquet, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 29, 2002.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B No 87.906, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1280 of September 4, 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary, dated September 27, 2002 and September 30, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The Company's capital is set at twenty-six million two hundred sixty-two thousand and five hundred (26,262,500) Euros (EUR), represented by two hundred sixty-two thousand six hundred and twenty-five (262,625) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

3. The sole shareholder of the Company resolves to increase the corporate capital by two hundred thousand and six hundred (200,600.-) Euros (EUR), so as to raise it from its present amount of twenty-six million two hundred sixty-two thousand and five hundred (26,262,500.-) Euros (EUR) to twenty-six million four hundred sixty-three thousand and one hundred (26,463,100.-) Euros (EUR) by the creation and issue of two thousand and six (2,006) new shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each.

The sole shareholder declares and acknowledges that all the new shares have been fully subscribed by itself and that they have all been fully paid-up in cash, as has been proved by relevant papers to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

4. As a consequence of such increase of the share capital Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. Paragraphe 1.** The Company's capital is set at twenty-six million four hundred sixty-three thousand and one hundred (26,463,100.-) Euros (EUR), represented by two hundred sixty-four thousand six hundred and thirty-one (264,631) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TK ALUMINUM SUBCO LTD., une société avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, PO Box HM666, Hamilton, HM11 Bermudes,

ici représentée par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B n° 87.906, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1280 du 4 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 27 septembre 2002 et en date du 30 septembre 2002, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (26.262.500,-) euros (EUR), représenté par deux cent soixante-deux mille six cent vingt-cinq (262.625) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

3. L'associée unique de la Société décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille six cents (200.600,-) euros (EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (26.262.500,-) euros (EUR) à vingt-six millions quatre cent soixante-trois mille cent (26.463.100,-) euros (EUR) par la création et l'émission de deux mille six (2.006) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

L'associé unique déclare et reconnaît qu'il a lui-même intégralement souscrit toutes les parts sociales nouvelles et qu'elles ont toutes été intégralement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé par des justificatifs au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

4. En conséquence de cette l'augmentation de capital l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à vingt-six millions quatre cent soixante-trois mille cent (26.463.100,-) euros (EUR), représenté par deux cent soixante-quatre mille six cent trente et une (264.631) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Jacquet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 136S, fol. 95, case 3. – Reçu 2.006 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84564/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.906.

In the year two thousand and two, on the fifth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TK ALUMINUM SUBCO LTD., a company with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, PO Box HM666, Hamilton, HM11 Bermuda,

here represented by Mrs Muriel Debiegne, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on november 4, 2002.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B No 87.906, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1280 of September 4, 2002.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated October 30, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's capital is presently set at twenty-six million four hundred sixty-three thousand and one hundred (26,463,100.-) Euros (EUR), represented by two hundred sixty-four thousand six hundred and thirty-one (264,631) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The agenda has the following wording:

1. Creation of two classes of shares (Class «A» and Class «B»).
2. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.
3. Creation of two classes of managers (Class «A» and Class «B»), determination of the conditions of their appointment and fixation of their signature powers.
4. Subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation by insertion of two new paragraphs 2 and 3 and modification of paragraph 4 (renumbered 6).
5. Appointment of one supplementary manager.
6. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of shares (Class «A» and Class «B») having all the same rights and obligations.

Out of the 264,631 existing shares 132,316 shares are assigned to the Class «A» and 132,315 shares are assigned to the Class «B».

As a consequence, Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's capital is set at twenty-six million four hundred sixty-three thousand and one hundred (26,463,100.-) Euros (EUR), represented by two hundred sixty-four thousand six hundred and thirty-one (264,631) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, divided in one hundred thirty-two thousand three hundred and sixteen (132,316) Class «A» shares and one hundred thirty-two thousand three hundred and fifteen (132,315) Class «B» shares, having the same rights and obligations, all fully subscribed and entirely paid up.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of managers (Class «A» and Class «B»).

The Class «A» managers shall be appointed by the shareholder(s) of the Class «A» shares, whereas the Class «B» managers shall be appointed by the shareholder(s) of the Class «B» shares except in the instance of a sole manager, in which case the sole manager will be appointed by the shareholder(s) of the Class «A» shares and shareholder(s) of the Class 'B' shares, voting together in a single class.

The Company shall be bound by the joint signature of a manager of Class «A» together with a manager of Class «B», except for payments below the amount of 5,000.- Euros for which the signature of two Class «B» managers shall be sufficient.

Notwithstanding the foregoing, if, at any time, no class «A» managers are serving, the Company shall be bound by the single signature of a class «B» manager and if, at any time, no class «B» managers are serving, the Company shall be bound by the single signature of a class «A» manager.

As a consequence Article 12 of the Articles of Incorporation is amended by insertion of two new paragraphs 2 and 3 and by modification of paragraph 4 (renumbered 6) which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12. New paragraphs 2 and 3.** The manager(s) shall be of Class «A» and/or of Class «B».

The Class «A» managers shall be appointed by the shareholder(s) of the Class «A» shares, whereas the Class «B» managers shall be appointed by the shareholder(s) of the Class «B» shares except in the instance of a sole manager, in which case the sole manager will be appointed by the shareholder(s) of the Class «A» shares and shareholder(s) of the Class 'B' shares, voting together in a single class.»

«**Art. 12. Former paragraph 4 (renumbered 6).** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of Class «A» together with a manager of Class «B», except for payments below the amount of 5,000.- Euros for which the signature of two Class «B» managers shall be sufficient.»

Notwithstanding the foregoing, if, at any time, no class «A» managers are serving, the Company shall be bound by the single signature of a class «B» manager and if, at any time, no class «B» managers are serving, the Company shall be bound by the single signature of a class «A» manager.»

Third resolution

The mandate of the present manager Mr Terry Theodore is confirmed and he is assigned to the Class «A».

Furthermore the sole shareholder appoints as supplementary Class «A» manager:

Mr Francesco Rangoni, Executive Officer, residing at Via Umberto II, 3/5, 10022 Carmagnola, Italy.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TK ALUMINUM SUBCO LTD., une société avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, PO Box HM666, Hamilton, HM11 Bermudes,

ici représentée par Madame Muriel Debiene, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B n° 87.906, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1280 du 4 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-six millions quatre cent soixante-trois mille cent (26.463.100,-) euros (EUR), représenté par deux cent soixante-quatre mille six cent trente et une (264.631) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories de parts sociales (catégorie «A» et catégorie «B»).
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts.
3. Création de deux catégories de gérants (catégorie «A» et catégorie «B»), détermination des conditions de leur nomination et fixation de leurs pouvoirs de signature.
4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts par l'insertion de deux nouveaux paragraphes 2 et 3 et modification du paragraphe 4 (renuméroté 6).
5. Nomination d'un gérant supplémentaire.
6. Divers.

L'associée unique de la Société prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer deux catégories de parts sociales (catégorie «A» et catégorie «B») ayant toutes les mêmes droits et obligations.

Des 264.631 parts sociales existantes 132.316 parts sociales sont affectées à la catégorie «A» et 132.315 parts sociales sont affectées à la catégorie «B».

En conséquence, l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Alinéa 1^{er}. Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent soixante-trois mille cent (26.463.100,-) euros (EUR), représenté par deux cent soixante-quatre mille six cent trente et une (264.631) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, divisées en cent trente-deux mille trois cent seize (132.316) parts sociales de catégorie «A» et cent trente-deux mille trois cent quinze (132.315) parts sociales de catégorie «B», ayant les mêmes droits et obligations, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Seconde résolution

L'associée unique décide de créer deux catégories de gérants (catégorie «A» et catégorie «B»).

Les gérants de catégorie «A» seront nommés par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «A», alors que les gérants de catégorie «B» seront nommés par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «B», sauf en cas de gérant unique, dans lequel cas le gérant unique sera nommé par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «A» et l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «B», votant ensemble en une seule classe.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» avec un gérant de catégorie «B», sauf pour les paiements inférieurs au montant de 5.000,- euros pour lesquels la signature de deux gérants de catégorie «B» sera suffisante.

Nonobstant ce qui précède, si, à n'importe quel moment, il n'y aurait pas de gérants de catégorie «A» en fonction, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie «B» et, si, à n'importe quel moment, il n'y aurait pas de gérants de catégorie «B» en fonction, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie «A».

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié par l'insertion de deux nouveaux alinéas 2 et 3 et par la modification de l'alinéa 4 (renuméroté 6) qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 12. Nouveaux alinéas 2 et 3. Les gérants seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Les gérants de catégorie «A» seront nommés par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «A», alors que les gérants de catégorie «B» seront nommés par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «B», sauf en cas de gérant

unique, dans lequel cas le gérant unique sera nommé par l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «A» et l'(es) associé(s) détenant les parts de catégorie «B», votant ensemble en une seule classe.»

«**Art. 12. Ancien alinéa 4 (renuméroté 6).** La Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» avec un gérant de catégorie «B», sauf pour les paiements inférieurs au montant de 5.000,- euros pour lesquels la signature de deux gérants de catégorie «B» sera suffisante.

Nonobstant ce qui précède, si, à n'importe quel moment, il n'y aurait pas de gérants de catégorie «A» en fonction, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie «B» et, si, à n'importe quel moment, il n'y aurait pas de gérants de catégorie «B» en fonction, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie «A.»»

Troisième résolution

Le mandat du gérant actuel Monsieur Terry Theodore est confirmé et il est affecté à la catégorie «A».

Par ailleurs l'associée unique nomme comme gérant supplémentaire de catégorie «A»:

Monsieur Francesco Rangoni, «Executive Officer», demeurant à Via Umberto II, 3/5 10022 Carmagnola, Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Debienne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84565/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

TK ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.906.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1398 du 5 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84566/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

YORKSHIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8040 Strassen, 3, rue le Relais.

R. C. Luxembourg B 49.992.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 14 novembre 2002 que:

- l'assemblée générale a accepté les démissions respectives de Monsieur Stevan Fowler, de Monsieur Frank Holt et de Monsieur Michael Greenhalgh de leur fonction d'administrateur de la société et leur a accordé décharge pour l'exercice de leur mandat;

- l'assemblée générale a décidé de nommer Madame Cathy Baxandall, Monsieur Andrew Dick et Monsieur Stephen Ibbetson comme nouveaux administrateurs de la société;

- dorénavant, sont nommés administrateurs de la société:

Madame Cathy Baxandall, Bordley, Easby Drive, Ilkley, West Yorkshire LS29 9BE, Royaume-Uni;

Monsieur Andrew Dick, Hamilton House, Waverley Edge, off Leamington Road, Nr Bubbenhall, CV8 2LW, Royaume-Uni;

Monsieur Stephen Ibbetson, The Rowans, Barff Lane, Brayton, Selby, North Yorkshire YO8 9ET, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84461/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

MK2 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 79.897.

Les comptes de clôture au 6 novembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84567/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

MK2 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 79.897.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the sixth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MK2 S.A., with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 31, 2002.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company MK2 PARTICIPATIONS S.A. R. C. B Number 79.897, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 21st, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 610 of August 8th, 2001;

- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euros, divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) Euros each, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company MK2 PARTICIPATIONS S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company MK2 PARTICIPATIONS S.A. with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company MK2 PARTICIPATIONS S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates which were immediately lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company MK2 PARTICIPATIONS S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MK2 S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme MK2 PARTICIPATIONS S.A., R. C. B numéro 79.897, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 610 du 8 août 2001;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MK2 PARTICIPATIONS S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MK2 PARTICIPATIONS S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MK2 PARTICIPATIONS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MK2 PARTICIPATIONS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84568/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.474.

Au 31 octobre 2002, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Bas Schreuders, Luxembourg;

Madame Isabelle Wieme, Luxembourg;

Monsieur Maarten van de Vaart, Luxembourg;

Monsieur Carl Speecke, Luxembourg;

Madame Marie-José Reyter, Luxembourg;

Madame Sabine Plattner, Luxembourg;

Monsieur Serge Hirsch, Luxembourg;

Monsieur Hans de Graaf, Luxembourg;

Monsieur Jacques Claeys, Luxembourg;

Monsieur Peter Bun, Luxembourg;

Monsieur Gérard Birchen, Luxembourg;

Madame Juliette Lorang, Luxembourg;

Monsieur Koen van Baren, Luxembourg;

Monsieur Benoît Frin, Luxembourg;

Monsieur Benoît Nasr, Luxembourg.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

J. Claeys

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84532/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

S.C.I. KNAMALUX, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 73, avenue de la Gare.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur le Docteur Pierre Louis Carlo Knaff, chirurgien, de nationalité luxembourgeoise, né à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1932, et son épouse,

2) Madame Yvonne Elisa Anne Marie Majerus, épouse Pierre Louis Carlo Knaff, sans profession, de nationalité luxembourgeoise, née à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1936, demeurant ensemble au 73, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette,

mariés sous le régime légal de la communauté universelle suivant acte de changement de régime matrimonial reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juillet 2000, transcrit au premier bureau des Hypothèques de Luxembourg, le 3 août 2000, Volume 1646, numéro 111.

3) Monsieur Pierre-Marc Knaff, avocat, de nationalité luxembourgeoise, né à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1965, demeurant au 9, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette,

4) Mademoiselle Danielle Léone Knaff, secrétaire, de nationalité luxembourgeoise, née à Paris, le 13 mars 1963, demeurant au 73, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette,

les deux derniers comparants étant les enfants des deux premiers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Ils sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière S.C.I. KNAMALUX, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 814 du 7 novembre 2000.

- Le fonds social, antérieurement fixé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois représenté par cent (100) parts d'intérêt ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, est désormais de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94).

- Ledit fonds social est augmenté à concurrence de vingt et un euros six cents (21,06) euros pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94) à deux mille cinq cents (2.500,-) euros sans émission de parts d'intérêts nouvelles.

Ce montant a été mis à la disposition de la société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, ce dont quittance réciproque.

- La valeur nominale des parts d'intérêt est fixée à vingt-cinq (25,-) euros, de sorte que le fonds social se monte à deux mille cinq cents (2.500,-) euros représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.

- Les associés décident d'augmenter une deuxième fois le fonds social à concurrence de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents (2.500,-) euros à cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) euros par la création et l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces nouvelles parts d'intérêt ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par des apports en nature de la part du Docteur Pierre Louis Carlo Knaff et de son épouse Madame Yvonne Elisa Anne Marie Majerus, et ce par l'apport du bien immobilier ci-après décrit:

Désignation

Dans un immeuble sis à Paris (14^{ème} arrondissement), Boulevard Raspail, numéros 253 et 255, à l'angle de la rue Boissonnade sur laquelle il porte les numéros 60 et 62, avec pan coupé sur cet angle, élevé sur sous-sol, d'un rez de chaussée et de dix étages, inscrit au cadastre de ladite commune, 1401 AD comme suit:

- Numéro 13 pour une contenance de 2 ares 62 centiares.

1) la propriété exclusive et particulière des parties suivantes dudit immeuble composant les lots numéros quinze (15) et vingt-six (26) de l'état descriptif de division, savoir:

Le Lot Numéro 15

au septième étage gauche, un appartement comprenant: entrée, cuisine, trois pièces principales, salle de bains, water-closet, balcon.

Le Lot Numéro 26

au sous-sol, une cave numéro 6.

2) la co-propriété à concurrence de quatre cent soixante-treize/dix millièmes (473/10000^{èmes}) s'appliquant, savoir:

- au lot numéro 15, à concurrence de quatre cent soixante-sept/dix millièmes, et

- au lot numéro 26, à concurrence de six/dix millièmes,

du sol et de l'ensemble de l'immeuble et des parties communes, telles qu'elles sont déterminées au règlement de co-propriété.

Ledit règlement de co-propriété a été établi suivant un acte reçu par Maître Bertrand Taillet, notaire à Paris, en date du 19 décembre 1958, publié et enregistré au neuvième bureau de la Conservation des Hypothèques de la Seine, le 23 janvier 1959, Volume 4690, Numéro 407.

Estimation

Les parts d'immeuble ci-dessus décrites sont estimées à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) euros.

Origine de propriété

Ces parts d'immeuble ont été acquises par Madame Yvonne Elisa Anne Marie Majerus suivant un acte de donation reçu par Maître Jacques Antomarchi-Lame, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Andre Lame et Jacques Antomarchi-Lame, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à Paris, en date du 19 juin 1979, publié et enregistré au sixième bureau de la Conservation des Hypothèques de Paris, le 6 septembre 1979, Volume 1917, Numéro 3.

En vertu de l'acte de changement de régime matrimonial précité du 10 juillet 2000, lesdites parts d'immeuble sont devenues la propriété de la communauté universelle de biens existant depuis lors entre les époux Knaff-Majerus.

Cession de parts

Les époux Knaff-Majerus cèdent par la présente chacun quatre-vingt-dix (90) parts sociales à leurs enfants Pierre-Marc et Danielle Léone Knaff.

Suite à l'augmentation de capital, et aux cessions de parts qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Il existe sept mille six cents (7.600) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) Monsieur le Docteur Pierre Louis Carlo Knaff, pré-qualifié, trois mille sept cents parts d'intérêt	3.700
2) Madame Yvonne Elisa Anne Marie Majerus, préqualifiée, trois mille sept cents parts d'intérêt	3.700
3) Monsieur Pierre-Marc Knaff, préqualifié, cent parts d'intérêt	100
4) Mademoiselle Danielle Léone Knaff, préqualifiée, cent parts d'intérêt.	100
Total: sept mille six cents parts d'intérêt	7.600»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. L. C.Knaff, Y. E. A. M. Majerus, P.-M. Knaff, D. L. Knaff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 136S, fol. 94, case 6. – Reçu 937,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84576/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

S.C.I. KNAMALUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 73, avenue de la Gare.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1363 du 29 octobre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84577/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

PARTIMCO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 69.369.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 11 novembre 2002 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de M. Franck McCarroll.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour PARTIMCO INVEST HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84485/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

CONIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.250.

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CONIMM S.A., R. C. numéro B 76.250 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 739 du 9 octobre 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Marc Koeune, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84578/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A.

Signature

(84397/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

GOLDMAN SACHS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.258.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 5 novembre 2002, enregistrée à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 3, que

Confirmation de la démission du gérant, Monsieur Michael Braumöller, demeurant à Messeturm, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne et ce avec effet au 23 juillet 2002.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée concernant l'exécution de son mandat jusqu'au 23 juillet 2002.

Madame Sabine Mock, avocate, demeurant au Freiherr-vom-Stein Str. 51, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne a été nommée comme nouvelle gérante avec effet au 29 octobre 2002.

Par conséquent, les gérants de la société sont les suivants:

- 1) Monsieur Stephen Davies, directeur, demeurant au Petershill, 1 Carter Lane, London, EC4V 5ER, U.K.;
- 2) Madame Janet Hurley, directeur, demeurant a 1 New York Plaza, New York, NY 10004, U.S.A.;
- 3) Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, gérant-délégué;
- 4) Madame Kristel Segers, directeur de sociétés, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, gérant-délégué;
- 5) Madame Sabine Mock, avocate, demeurant au Freiherr-vom-Stein Str. 51, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002. A. Schwachtgen.
(84579/230/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

PRIORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.730.

Les comptes de clôture au 31 octobre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002. A. Schwachtgen.
(84569/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

PRIORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.730.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RVA CAPITAL RISQUE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2002,

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 24 juin 1999 fut constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, la société anonyme PRIORINVEST S.A., R. C. Luxembourg B 70.730, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 732 du 1^{er} octobre 1999.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PRIORINVEST S.A.

- Par la présente la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire.

- La comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenue le liquidateur naturel et de fait de la Société.

- Tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour le mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions, tous au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PRIORINVEST S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84570/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

**BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme,
(anc. FP VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.)**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.264.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FP VENTURES HOLDING S.A., R. C. B n° 79.264, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 466 du 21 juin 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Virginie Dalstein, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million (1.000.000,-) de francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en BSI ART COLLECTION S.A. et modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2 et 15 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de FP VENTURES HOLDING S.A. en BSI ART COLLECTION S.A. En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: «**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BSI ART COLLECTION S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence les articles 2 et 15 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Lambert, V. Dalstein, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84571/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

**BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme,
(anc. FP VENTURES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.264.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1408 du 7 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(84572/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

CustomerCareCenter S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7243 Bereldingen, 81A, rue du X Octobre.

H. R. Luxemburg B 86.466.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 11. Juli 2002 am Sitz der Gesellschaft

Sämtliche Aktionäre sind anwesend oder vertreten.

Die Versammlung unter dem Vorsitz des Präsidenten vom Verwaltungsrat Herrn Jürgen Diederich beschliesst wie folgt:

TOP1 / 1

Der Austritt des Herrn Olivier Peuscet aus seinem Amt als «Administrateur-délégué» wird einstimmig angenommen. Hiermit erlöschen sämtliche Vollmachten für Herrn Peuscet.

TOP1 / 2

Damit besteht der Verwaltungsrat nunmehr aus drei Mitgliedern:

Frau Catharina Van Tonder, 32, rue de Roeser, L-5865 Alzingen;

Herr Guy Zimmer, 11, rue des Alliés, L-8821 Koetschette;

Herr Jürgen Diederich, 100, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

TOP1 / 3

Zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates wird Herr Guy Zimmer bestellt.

Damit sind Herr Guy Zimmer und Herr Jürgen Diederich als Delegierte des Verwaltungsrates bestellt und vertreten durch gemeinsame Unterschrift die Firma in allen Angelegenheiten.

Bereldingen, den 12. Juli 2002.

Bestätigung der Richtigkeit des Protokollauszuges

J. Diederich

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(84597/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.

**L.C.L. S.A., LIFE CONSULTING LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc L.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.
R. C. Diekirch B 5.147.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l., ayant son siège social à L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Diekirch, section B sous le numéro 5.147, constituée suivant acte reçu en date du 22 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 371 du 25 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 775 du 19 octobre 1999.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

I) Madame Marcelle Clayssen, sans état particulier, veuve de Monsieur Paul Vander Donckt, demeurant à La Panne (Belgique).

II) Monsieur Christophe Vander Donckt, administrateur de sociétés, demeurant à La Panne (Belgique), tous deux ici présents.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros, au taux officiel de 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à € 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 18.605,32 (dix-huit mille six cent cinq Euros et trente-deux cents), pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents), tel que résultant de la conversion qui précède à 31.000,- (trente et un mille Euros), sans création de parts sociales nouvelles, ladite augmentation de capital étant à libérer en numéraire par les associés existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Souscription - Libération

Les associés ont déclaré souscrire à la prédite augmentation de capital, chacun d'eux au prorata de sa participation actuelle dans le capital social, et la libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire de la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l., prédésignée, de sorte que la somme de 18.605,32,- (dix-huit mille six cent cinq Euros et trente-deux cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société L.C.L., S.à r.l., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire

Quatrième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l., prédésignée, en société anonyme, avec effet à compter de ce jour.

La prédite transformation fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

En exécution du mandat qui nous a été confié dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l., en société anonyme, nous déclarons que:

A notre avis, après augmentation de capital en numéraire d'un montant de 18.605,32 Euros, la valeur de la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l., transformée en société anonyme est au moins égale au montant du capital social de la nouvelle société anonyme, soit 31.000,- Euro.»

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

J. B. Zeimet
Réviseur d'Entreprises

Ledit rapport, après avoir signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer les 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital social souscrit est dès lors fixé à 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- (cent Euros) chacune, intégralement libérées.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de L.C.L., S.à r.l. en LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., en abrégé L.C.L. S.A.

Septième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Useldange à Beckerich et de fixer désormais l'adresse de la société à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

Huitième résolution

Les associés décident de donner pleine et entière décharge à Messieurs Christophe Vander Donckt et Emmanuel Pasquier pour l'exécution de leurs mandats de gérant technique, respectivement gérant administratif de la société à responsabilité limitée L.C.L., S.à r.l.

Neuvième résolution

Les associés décident de nommer:

I) trois administrateurs, à savoir:

a) la société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, administrateur-délégué;

b) la société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey;

c) Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

II) un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Dixième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la société, l'objet social demeurant inchangé.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., en abrégé L.C.L. S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Beckerich.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet un bureau de courtage en assurance par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Clayssen, C. Vander Donckt, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 90, case 9. – Reçu 186,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

M. Thyès-Walch.

(93946/233/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2002.

**L.C.L. S.A., LIFE CONSULTING LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. L.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

R. C. Diekirch B 5.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93947/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2002.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 octobre 2002

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Solange Velter décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Solange Velter, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84559/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2002.

**T&B PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ABRIGO, S.à r.l.).**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 69.115.

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Christophe Vander Meulen, commerçant, demeurant à B-7500 Tournai, 129A, rue Saint Eleuthère.
- 2) Monsieur Benjamin Detienne, commerçant, demeurant à B-5560 Houyet, 6a, rue du Village, agissant en leur qualité d'unique associés (suite à des cessions parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée ABRIGO, S.à r.l., avec siège à L-8295 Keispelt, 2, rue de Kehlen (R. C. B n° 69.115), constituée suivant acte notarié du 8 mars 1999, publié au Mémorial C n° 442 du 11 juin 1999.

Les nouveaux associés ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Changement de la raison sociale: T&B PRODUCTIONS, S.à r.l.
2. Transfert du siège social à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.
3. Changement de l'objet social.
4. Décharge est donnée à l'ancien gérant technique.
5. Nomination d'un nouveau gérant technique.
6. Modifications afférentes des articles.

Suite à ces changements les articles auront désormais la teneur suivantes:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de T&B PRODUCTIONS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet: Ventes sur marchés et foires (textiles, habillement, chaussures, mercerie, maroquinerie, ameublement, alimentation), ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Suite aux cessions de parts sous seing privé, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur Christophe Vander Meulen, préqualifié.	50 parts
Monsieur Benjamin Detienne, préqualifié	50 parts
Total:	100 parts

L'assemblée générale donne décharge à l'ancien gérant technique pour l'exercice de son mandat.

Est nommé nouveau gérant technique: Monsieur Christophe Vander Meulen, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du, notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: B. Detienne, C. Vander Meulen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2002, vol. 882, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 novembre 2002.

G. d'Huart.

(84656/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2002.